

PHOTO	ENFANT					
	Nom			Sexe	<input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> M
	Prénom			Taille / Pointure		
	Date et lieu de naissance		à			

ETAT CIVIL DES REPRESENTANTS LEGAUX						
	Représentant 1 de l'enfant Responsable du dossier famille et du dossier CAF			Représentant 2 de l'enfant		
Civilité						
Nom (+ nom de jeune fille)						
Prénom						
Date et lieu de naissance	le		à	le		à
Lien avec l'enfant						
La facturation sera adressée à	<input type="checkbox"/> Représentant 1			<input type="checkbox"/> Représentant 2		
Adresse	Adresse:			Adresse:		
	Code postal:			Code postal:		
	Ville:			Ville:		
Adresse Mail						
Téléphone domicile						
Téléphone portable						
Téléphone professionnel						
Nom et numéro CAF (de rattachement de l'enfant)						
Tél et mail du jeune						

Tarifs du séjour d'été 2023

(du 09/07/2023 au 14/07/2023)

Saint-Aubinais	<input type="checkbox"/> QF1 230€	<input type="checkbox"/> QF2 260€	<input type="checkbox"/> QF3 290€	<input type="checkbox"/> QF4 320€
Hors commune	<input type="checkbox"/> QF1 430€	<input type="checkbox"/> QF2 460€	<input type="checkbox"/> QF3 490€	<input type="checkbox"/> QF4 520€
Toute participation à une activité, un mini camps ou un séjour du local CASA nécessite une adhésion annuelle au local.				
Répartition QF	QF1 ≤ 620	621 ≤ QF2 ≤ 999	1000 ≤ QF3 ≤ 1500	1501 ≤ QF4



Lors de l'inscription du jeune au séjour, la famille et le jeune s'engagent à participer à la soirée de cohésion du séjour été 2023. Cette soirée se déroulera le vendredi 23 juin, au CENT79, de 19h00 à 23h00. Au programme, repas partagé, jeux de présentation, rappel de l'organisation du séjour, règles de vie et lecture du règlement. Nous finirons cette soirée par des animations.

Facturation du séjour :

Le règlement du séjour se fera par titre de paiement. Un premier titre d'un montant correspondant à 50% du coût total vous sera adressé (adresse indiquée au recto de cette feuille) 1 mois avant le départ. Un second titre du solde restant vous sera adressé 15 jours après le séjour.

Annulation de votre part :

Annulation à moins d'un mois de la date de départ, perte de 50% du montant total.

Annulation à moins de 15 jours de la date de départ, perte de 100% du montant total.

En présence d'un certificat médical de contre-indication à la pratique d'une activité proposée, le montant du séjour sera intégralement remboursé.

Présentation du séjour :

Séjour de 5 nuitées avec pension complète dans un centre de vacances (logement en « dur »). Départ le dimanche matin 09/07 à 9h du parking du gymnase (route de Tailleville) pour une arrivée sur site le même jour vers 14h30. Au programme, 5 cours de surf dispensés par l'école 29HOOD, visite d'HALIOTIKA (cité de la pêche), visite du phare de Penmarc'h en nocturne, excursion à la journée sur l'île de Sein, veillées le soir, ...

Retour le vendredi 14/07 vers 17h pour une arrivée à Saint-Aubin-sur-Mer vers 22h00.

Documents à remettre pour l'inscription :

Pour valider l'inscription de votre jeune à ce séjour, vous devez nous fournir :

- **Fiche inscription séjour été 2023 local CASA** (dument remplie et signée)
- **L'adhésion au local 2022/2023 doit être à jour** (Fiche de renseignement, fiche de liaison sanitaire, règlement du local et coût adhésion réglée).
- **Règlement intérieur au séjour été 2023** (coupon réponse).

INSCRIPTION AVANT LE VENDREDI 9 JUIN

Fait à , le

Signatures précédées de la mention « *lu et approuvé* »

Le jeune

Le représentant légal